



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS et VOEUX

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2020

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Ontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

Avis sur le projet de Budget Primitif du Conseil régional de Bretagne pour 2020

Mission III « Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > *Développer les langues de Bretagne* page 4

Mission VI « Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles* page 6

Programme 602 > *Soutenir les industries de création et le développement de la vie littéraire et cinématographique* page 6

Programme 603 > *Développer le sport en région* page 7

Programme 604 > *Révéler et valoriser le patrimoine* page 7

Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception* page 7

Programme 606 > *Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes* page 8

Programme 607 > *Développer les actions européennes et internationales*..... page 8

Programme 608 > *Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne* page 8

Vœu « *Actions des parlementaires bretons sur la reconnaissance des langues régionales* » page 10

Vœu « *Pour la possibilité pour tous les élèves de passer leurs épreuves en langue bretonne au Baccalauréat* »..... page 11

Vœu « *Pour la régionalisation de Ti ar Gouren (Maison de Gouren)* »..... page 12

Vœu « *Pour le financement équitable du Gouren par l'État* »..... page 13



Session du samedi 1^{er} février 2020

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur
« *Le Budget Primitif 2020* »
du Conseil régional de Bretagne

INTRODUCTION

Le Conseil culturel de Bretagne salue les objectifs que la Région s'est donnés pour les droits culturels, références structurantes dans les programmes de la mission 6. Les droits linguistiques, partie intégrante des droits culturels, doivent servir comme arguments forts pour faire avancer la prise en compte des langues de Bretagne par les partenaires de la Région, de l'État et des collectivités territoriales dans les importants chantiers à venir pour 2020.

La prise en compte de la diversité des pratiques culturelles, l'originalité et la pluralité des identités, le droit de chacun de participer à la vie culturelle, les relations entre les personnes, l'égalité Femme/Homme seront des éléments fondateurs des droits culturels dans la Breizh COP.

Le Conseil culturel s'interroge toutefois sur les moyens qui leur seront dédiés dans ce Budget Primitif.

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie que le Conseil régional se soit donné comme feuille de route de coopérer avec les collectivités territoriales et les partenaires publics. Il est essentiel que la Région prenne en compte la question de la méthode de travail, en s'inspirant des réflexions et actions déjà menées par certaines collectivités bretonnes, pour initier des démarches auprès des autres territoires/acteurs, pas ou peu encore engagés dans cette appropriation des droits culturels.

Avec cette dimension élargie, le Conseil régional de Bretagne pose un premier acte important pour qu'il y ait culture par l'approche des droits.

Mission III du Budget Primitif 2020 régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel est sensible à l'augmentation de 375 000 € du budget des langues de Bretagne en 2020. Mais en comparaison avec le budget de 2017, l'augmentation des crédits n'est plus que de 259 000 €, dont une augmentation de 50 000 € des crédits dédiés à la langue galloise, les portant à 400 000 €. Au total, cela ne constitue qu'un rattrapage partiel sur un engagement financier en faveur de nos langues qui a

peu évolué depuis une dizaine d'années, conduisant plusieurs associations à disparaître et d'autres à connaître des difficultés les contraignant à des licenciements, ou la réduction de leurs projets. Or la situation des langues de Bretagne est telle qu'un effort substantiel et continu est à accomplir pour assurer leur pérennité, conformément aux orientations votées par le Conseil régional en 2018 pour une politique affirmée de sauvegarde et de valorisation de nos langues.

Le Conseil culturel soutient la volonté du Conseil régional que les autres collectivités bretonnes s'engagent de façon plus affirmée en faveur de nos langues, à travers la Conférence Territoriale pour la Langue Bretonne (CTLB), car la politique linguistique doit être l'affaire de tous. Le Conseil culturel demande à être informé des travaux de la CTLB. Pour renforcer son efficacité, il souhaite que le monde associatif, dont l'expertise a été récemment saluée par le Président du Conseil régional, soit associé à ces travaux.

Le Conseil culturel estime que le Conseil régional met peu en œuvre certains des outils dont il dispose. Ainsi, la conditionnalité des aides à la prise en compte des langues de Bretagne devrait être généralisée, afin que chacun prenne sa part, comme cela est fait en matière de développement durable, dont relève la préservation de la diversité culturelle et linguistique. En matière d'équipements nouveaux, la Région doit par exemple conditionner ses aides à la prise en compte des langues dans leur signalisation. En matière de transport, la signalétique, les annonces écrites et parlées, doivent aussi faire leur place aux langues de Bretagne. Le Conseil culturel souhaiterait savoir si cela a été introduit dans le nouveau contrat pour 10 ans conclu avec la SNCF. Si ce n'est pas le cas, un avenant doit y remédier. Il en va de même pour les services de bus transférés à la Région ou à la signalétique des ports dont elle a la responsabilité.

Le Conseil culturel a souvent rappelé sa préconisation en faveur de la mise en place d'une véritable transversalité de la prise en compte des langues de Bretagne dans les missions du Conseil régional et dans les services chargés de les mettre en œuvre, et pas seulement au niveau de la mission 6. Il se réjouit donc qu'un premier chantier transversal s'ouvre avec la politique culturelle dans le domaine audiovisuel, en prenant en compte également la langue galloise. Il souhaite que cette orientation soit généralisée, car la préservation de la diversité culturelle et linguistique représente un atout et un enjeu d'avenir pour la Bretagne, qui doit être au cœur de toutes les politiques de la Région.

Le Conseil culturel approuve le positionnement de la Région comme cheffe de file du Comité de la langue galloise, où sera développée une réflexion pour la co-construction d'une politique de sauvegarde et de développement. Ce comité devra intégrer les acteurs associatifs présents sur le terrain qui pourront s'en faire également le relais.

L'année 2020 verra la négociation de la nouvelle convention additionnelle avec l'État. Le Conseil régional annonce que la préparation de ce document fera l'objet d'échanges avec ses partenaires et avec les principaux acteurs associatifs. Le Conseil culturel, qui s'en réjouit, demande à participer à ce dialogue préalable, afin de contribuer à la mise en place d'une politique linguistique volontariste, afin de redonner aux langues de Bretagne une place authentique dans tous les domaines de la vie publique à tout âge de la vie. La convention additionnelle devra garantir le développement des filières bilingues à tous niveaux, menacées par des dispositifs qui les mettent en cause dans le second degré, ainsi que celui de l'enseignement optionnel. Elle devra prévoir les moyens de développer la ressource humaine, ce qui passe par le renforcement et l'accroissement des capacités de formation initiale et

continue aux adultes et futurs enseignants dans les différents instituts de formation. Elle devra répondre à la nécessité de stimuler l'usage social de nos langues. Elle ne pourra pas faire l'impasse sur un volet médias, afin de desserrer le carcan ultra-centralisé actuel.

Mission VI du Budget Primitif 2020 régional :
« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Le Conseil culturel de Bretagne propose, pour optimiser la qualité des réponses aux appels à projets, quel que soit le programme, que ceux-ci soient lancés en début d'année civile.

Programme 601 > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles*

Le Conseil culturel de Bretagne salue la légère augmentation du budget dédié au programme 601.

Le soutien à la création est un axe essentiel pour favoriser la présence des artistes sur le territoire. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que ces aides se fassent dans un souci d'équité entre les différents champs artistiques.

La volonté de la Région Bretagne de travailler en partenariat avec les acteurs culturels pour permettre le développement de la diffusion et de l'accompagnement des artistes du secteur des musiques traditionnelles est appréciée.

La concertation mise en œuvre entre le service culture de la Région Bretagne et les services de la DRAC pour œuvrer à un meilleur accompagnement des secteurs de l'art contemporain, des musiques actuelles, musiques classiques et de la marionnette, ainsi qu'au soutien aux centres culturels pluridisciplinaires est nécessaire. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que ce travail de concertation se fasse dans le respect des politiques engagées par la Région.

Programme 602 > *Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique*

Le Conseil culturel salue l'ambition du CRB, qui en engageant des moyens conséquents sur trois ans, veut inscrire la Bretagne dans le paysage des grandes régions européennes en matière de cinéma et audiovisuel. La création de la marque Bretagne Cinéma, les moyens humains qui y sont dédiés, seront un atout pour ce développement, qui doit à terme offrir de nouveaux débouchés pour les professionnels de la région.

Le conseil culturel de Bretagne propose d'ajouter l'association des maisons d'édition en Bretagne à la liste des réseaux professionnels.

Le Conseil culturel de Bretagne note l'attachement de la Région à la confortation du secteur radiophonique notamment dans cette période cruciale de la mise en œuvre de la RNT.

Programme 603 > *Développer le sport en région*

Le Conseil culturel de Bretagne note la volonté du Conseil régional d'accompagner les

acteurs sportifs et les structures dans la mise en œuvre de leur nouvelle gouvernance réfléchi et organisée en 2018-2019, de continuer à favoriser le développement de la pratique sportive qu'elle soit amateur ou professionnelle, en soutenant financièrement les réseaux régionaux. Nous ne pouvons que saluer la volonté de co-construction, dans ce domaine comme dans d'autres, de la Région. Cette volonté s'exprimera dans la recherche d'une gouvernance propre à la Bretagne.

Nous rappelons que deux de nos spécificités sont à soutenir : la lutte bretonne (Gouren) et les jeux bretons (FALSAB), qui comptent de nombreux pratiquants et licenciés, composantes du CROS, Comité Régional Olympique et Sportif.

Le sport est un puissant facteur de cohésion sociale et de solidarité. Il initie les pratiquants à d'autres disciplines artistiques et culturelles et contribue ainsi à réduire la fracture culturelle que l'on peut observer dans certains territoires éloignés des centres urbains.

Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

Le Conseil régional de Bretagne dans ses prévisions budgétaires 2020 :

- confirme l'importance accordée au patrimoine en Bretagne en le pensant comme un levier de développement des territoires ;
- soutient les actions d'inventaire portées en partenariat et ancrées dans les territoires qui visent à « *construire des regards collectifs sur ce qui fait patrimoine* » ;
- adhère à la dynamique d'engagement pour le patrimoine et à la nécessité d'accompagner les acteurs dans leurs actions de restauration et de valorisation.

Le Conseil culturel de Bretagne souhaite la prise en compte de l'urgence des actions de collectages de mémoire auprès des personnes les plus âgées et souhaite que le Conseil régional apporte son soutien aux associations communales, départementales ou régionales qui œuvrent à cette sauvegarde sachant que ces actions ont aussi un aspect social important : elles mobilisent des citoyens autour de leurs lieux de vie et offrent aux nouveaux arrivants dans nos territoires, une opportunité de découverte.

Le Conseil culturel de Bretagne propose, pour optimiser la qualité des réponses aux appels à projets, que ceux-ci soient lancés en début d'année civile.

Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que saluer les différents axes budgétés pour 2020, il rappelle que les acteurs culturels sont très investis dans cette politique touristique : animations, fêtes et festivals, découverte humaine et sociale des territoires, pratiques sportives.

Le Conseil culturel souhaite donc être associé à l'établissement du futur schéma de développement touristique, des feuilles de route, chartes et autres engagements en faveur du développement touristique de la Bretagne.

Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la volonté du Conseil régional de

Bretagne, exprimée dans ses prévisions budgétaires 2020, de mettre en œuvre la stratégie régionale de développement et de valorisation pour garantir la navigabilité et de développer les usages nautiques au fil des voies d'eau bretonnes.

Le Conseil culturel souhaite que le Conseil régional :

- soutienne et développe les événements nautiques le long des canaux tels que : la Route du sable, la Route de l'ardoise, la Remontée du Blavet Doré, etc.
- intègre dans le prochain appel à manifestation d'intérêt des actions en direction des scolaires comme les « classes canal », sur le modèle de celles développées sur le canal du Midi, en utilisant la péniche comme support navigant de découverte des différents patrimoines.

Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

Le Conseil culturel de Bretagne souscrit à la volonté du Conseil régional de développer les coopérations internationales dans le respect des engagements de la BreizhCop – en particulier pour le bilan carbone – notamment par un travail de fond auprès des jeunes.

Les opérations de visibilité de la présence de la Bretagne dans le monde telle que la Fête de la Bretagne doivent être confortées comme vitrine de la culture bretonne à l'étranger. Le Conseil culturel souhaite une meilleure prise en compte des actions de nombreux comités de jumelage de Bretagne, vecteurs d'échanges humains et technologiques ; actions qui devraient faire l'objet d'une politique volontariste de la Région.

La nouvelle donne du Brexit et la volonté de nos voisins des pays celtiques de renforcer leurs liens avec le continent doivent être un axe prioritaire de l'action internationale de la Bretagne. La dimension culturelle de ces échanges doit être le fer de lance d'une coopération plus intense. Le Conseil culturel de Bretagne suggère la tenue d'un sommet des pays de l'arc celtique, en y associant les jeunes, lors du Festival Interceltique de Lorient.

Le Conseil culturel note avec intérêt la continuité, par la Région, de son soutien à Réseau Bretagne Solidaire et aux associations qui œuvrent à la solidarité internationale et à l'aide au développement dans un contexte politique et économique difficile. Le conseil culturel souhaite être mieux informé des initiatives de ce programme et émet le vœu d'un développement de la coopération culturelle solidaire.

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la mise en place d'un site multilingue **bretagne.bzh** pour promouvoir les actions du Conseil régional et du Conseil culturel. Cette opération transversale concernant la visibilité des langues de Bretagne doit se systématiser dans l'information due aux citoyens et être relayée.

Le Conseil culturel de Bretagne note avec intérêt le plan d'actions pour renforcer la visibilité de la Région sur son patrimoine et dans ses services publics, tout particulièrement en 2020, pour ce qui est des ports, des gares maritimes, des aéroports... Le Conseil culturel de Bretagne demande à la Région de veiller particulièrement à ce que la signalétique mise en place prenne en compte les langues de Bretagne et que la carte de Bretagne, si elle doit être apposée dans ces lieux, inclue le 5^e département breton, et ce, dans l'esprit du rapport qui a été produit récemment par le Conseil régional.

L'action volontariste de soutien, notamment aux événements nautiques doit être l'occasion d'une campagne de promotion sur la Bretagne, haut lieu de la voile dans le monde. Le Conseil culturel apprécie particulièrement la recherche de la parité dans les équipages sponsorisés par la Région.

Le Conseil culturel souhaite qu'en complément des actions pour renforcer l'information aux citoyens, il soit fait place à la promotion des droits culturels, véritable outil pour lutter contre les fractures de notre société.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne « *Actions des parlementaires bretons sur la reconnaissance des langues régionales* »

Le Conseil culturel de Bretagne soutient pleinement l'action des parlementaires bretons pour une reconnaissance pleine et entière des langues régionales.

Le 13 février prochain, l'Assemblée Nationale examinera la proposition de loi Molac relative à la « *protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion* ».

Cette loi s'inscrit dans le prolongement de l'inscription des langues régionales comme patrimoine de la France dans la Constitution (article 75-1). Pour que cette reconnaissance ne reste pas un ensemble vide, la proposition de loi vise à combler une lacune juridique en précisant les mesures nécessaires à une pleine reconnaissance des langues régionales dans la République, en les incluant dans le code du patrimoine, constituant ainsi une base légale.

Ces mesures s'articulent autour de trois domaines :

1. L'enseignement :

- reconnaissance des langues régionales comme matière facultative dans le cadre de l'horaire normal d'enseignement ;
- reconnaissance de l'enseignement bilingue ;
- possibilités de financement des dépenses d'investissements par les collectivités territoriales ;
- participation financière des communes à la scolarisation des élèves en langue régionale.

2. La protection patrimoniale :

- mise en place d'une politique pour la conservation et la connaissance du patrimoine culturel immatériel ;
- mise en place d'une politique de sauvegarde des archives d'intérêt patrimonial concernant les langues de France.

3. La vie publique et les services publics :

- généralisation de la signalétique plurilingue ;
- reconnaissance dans les actes d'état civil des signes diacritiques des langues régionales de France.

Ce dernier point faisant suite à l'initiative du Sénateur Michel Canevet de faire voter par le Sénat la reconnaissance du n tildé devrait permettre de régler par la loi l'affaire Fañch sur laquelle était intervenu le Conseil culturel en septembre 2017.

Le Conseil culturel de Bretagne demande à tous les parlementaires de soutenir ces initiatives afin de consolider par la loi l'avenir de nos langues régionales.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne

« Pour la possibilité pour tous les élèves de passer leurs épreuves en langue bretonne au Baccalauréat »

Le Conseil culturel de Bretagne a été saisi de cas d'élèves de lycées de première générale et technologique, en Bretagne, confrontés à l'impossibilité, dans le cadre de la réforme du Lycée et du Baccalauréat, de passer des épreuves de langue vivante, que cela soit dans le cadre du contrôle continu mis en place à compter de cette année en LVB (Langue Vivante B) ou en tant que candidats libres.

Le Ministère affirme pourtant la possibilité pour les élèves de choisir une langue vivante régionale au titre de la LVB, seule possibilité effective de voir leur compétence linguistique reconnue et valorisée par l'Education Nationale.

Le Conseil culturel de Bretagne demande en conséquence, que le Ministère propose urgemment des solutions effectives pour permettre à tout lycéen le souhaitant, dès cette année, de composer en breton au titre de la LVB, que cet enseignement soit proposé dans son établissement ou non, par exemple en mettant en place un enseignement de breton LVB à distance, avec examens de contrôle continu et en permettant aux élèves une inscription tardive au regard des difficultés observées depuis le début de l'année scolaire en cours dans la mise en place de la réforme qui constitue une rupture d'égalité de traitement.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne

« *Vœu pour la régionalisation de Ti ar Gouren (Maison de Gouren)* »

La Maison du Gouren (Ti ar Gouren), située à Berrien (29), est une propriété du PNRA (Parc naturel régional d'Armorique).

Depuis 2017, dans le cadre d'une opération nommée « schéma des équipements du PNRA », celui-ci, pour réduire ses charges sur les bâtis, fait glisser la propriété de ses « maisons » (« Maison des minéraux », « Maison de l'École rurale », etc.) vers les communes ou communautés de communes concernées.

Le gouren n'est pas une spécificité de Berrien, ni de la Communautés de communes des Monts d'Arrée. Sa réalité historique et sa réalité actuelle lui donnent une dimension culturelle et sportive qui intéresse toute la Bretagne.

En conséquence, le Conseil culturel de Bretagne soutient la demande de « Ti ar Gouren » de devenir une Maison régionale du Gouren.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne

« Vœu pour le financement équitable du Gouren par l'État »

Le Gouren, ou lutte bretonne, est le style de lutte pratiqué majoritairement en Bretagne, avec plus de 1 500 licenciés (sur les cinq départements bretons) en clubs et plusieurs milliers de pratiquants en milieu scolaire.

Ces chiffres sont équivalents à ceux qu'enregistre la lutte olympique dans les autres régions françaises. Pourtant le Centre national de développement du Sport (CNDS), devenu récemment Agence nationale du Sport (ANS), refuse de subventionner la Fédération de Gouren, tout en subventionnant la Fédération française de Lutte et en particulier la lutte olympique.

En conséquence, le Conseil culturel de Bretagne sollicite l'intervention de la Région auprès du Ministère des Sports afin que cesse cette discrimination visant le sport traditionnel et la culture régionale en Bretagne.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel